



De?partement d'Eure et Loir : de?crete? le 21 Janvier 1790 par l'Assemble?e-Nationale, divise? en 4 arrondissemens et en 24 cantons

<https://hdl.handle.net/1874/430670>

Biblioth. Rhen.-Traj. d. d. Vir. Cl. G. Moll. V. Regions Europae. No. Gallia. 392. 4.

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR.

Décidé le 21 Janvier 1790.

par

L'ASSEMBLÉE-NATIONALE.

Divisé en 4 Arrondissemens et en 24 Cantons.

Savoir

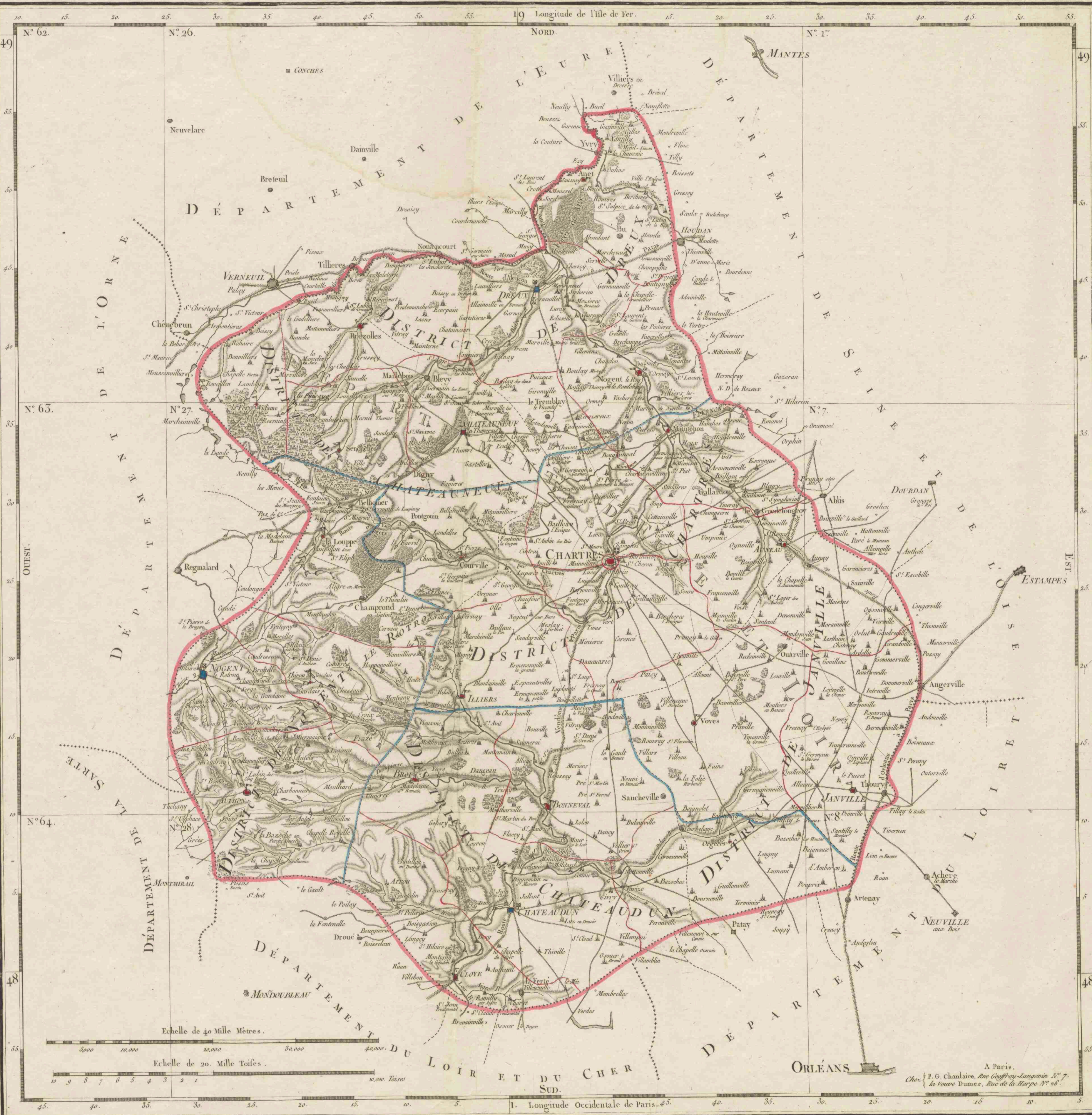
1^{er} Arrond. Communaux ou Sous-Préfectures. 2^e Justices de Paix ou Cantons

1^{er} NOGENT le ROTOU. La Loupe, Thiron de Cardais, Authon, Nogent le Rotou.

2^e CHARTRES. Préfecture. Maintenon, Auneau, Janville, Voves, Chartres (Sud), Illiers, Coarville, Chartres (Nord).

3^e CHATEAUDUN. Bonneval, Orgères, Chateaudun, Claye, Drou.

4^e DREUX. Anet, Nogent le Routois, Chateaufort, Senonches, la Ferté Vidame, Brozailles, Dreux.



A Paris. P.G. Chanlaire, Ave. Geoffroy-Saint-Hilaire N° 7. La Vierge Dumez, Rue de la Harpe N° 26.

311 16^a